

TARIFS DU SERVICE ENFANCE - JEUNESSE
2021 (en €)

ACCUEIL PERISCOLAIRE (APS)	
Taux d'effort	0,25%
Tarif plancher (l'heure)	1,10 €
Tarif plafond (l'heure)	3,30 €
Prix goûter	0,60 €
MODALITÉS	
Facturation à la ½ heure dès la fin de classe et facturation au 1/4h de 18h30 à 18h45	
Toute ½ heure commencée est due	
Facturation d'une ½ heure en cas de dépassement d'horaire de fermeture de la structure (après 18h45)	
Pénalité pour 3 retards de départ dans l'année	10,00 €
Enfant non inscrit à l'Accueil mais présent à l'APS = le tarif de la 1 ^{ère} ½ heure est doublé sauf le goûter	
Enfant inscrit à l'Accueil mais absent : paiement d'une heure d'APS au tarif normal	
Le temps de présence de l'enfant aux activités multisports dans le cadre de l'APS est gratuit	
ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES + MERCREDI Après midi	
Taux d'effort	0,86%
Tarif plancher pour les Mesquerais (journée)	3,50 €
Tarif plafond pour les Mesquerais (journée)	13,56 €
Prix goûter	0,60 €
Prix déjeuner	2,80 €
Tarif hors commune = Tarif pour les Mesquerais majoré de 50 %	
MODALITÉS	
Les tarifs sont votés en journée et peuvent être divisés en ½ journée	
Le TE est appliqué aux familles justifiant d'une affiliation à l'une des Caisses d'Allocations Familiales (CAF de Loire Atlantique, MSA, CAFM)	
Les parents travaillant sur la commune bénéficient des tarifs au TE sur justificatif de leur employeur	
Réduction de tarif à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit de la même famille (fratrie) en présence simultanément : - 10% pour le 2 ^{ème} enfant inscrit, 15% à partir du 3 ^{ème} et uniquement sur les temps de présences simultanées, du plus âgé au plus jeune.	
Le paiement des inscriptions est dû, sauf évènement familial grave, sur justificatif et sauf présentation d'un certificat médical ou ordonnance du médecin, dans les 72 heures de l'absence signalée ou désinscription sur place, par courriel, et via le portail famille Inoé à la condition suivante : pour les mercredis et vacances scolaires, inscriptions/ annulations au plus tard le jeudi précédant avant 12h	
Enfant inscrit mais absent sans justificatif : Montant de l'inscription dû (hors repas et goûter)	
Enfant présent sans réservation dans les délais : +50% des temps de présence	
ALSH SÉJOUR	
Taux d'effort	2,94%
Tarif plancher pour les Mesquerais (par jour)	15,00 €
Tarif plafond pour les Mesquerais (par jour)	35,50 €
Tarif hors commune = tarif pour les Mesquerais majoré de 50 %	
MODALITÉS	
Le TE est appliqué aux familles justifiant d'une affiliation à l'une des Caisses d'Allocations Familiales (CAF de Loire Atlantique, MSA, CAFM)	
Les parents travaillant sur la commune bénéficient des tarifs au TE sur justificatif de leur employeur	
Aucune réduction ne peut être appliquée sur les séjours	
En cas d'annulation avant le séjour, 30% du séjour sera facturé sauf évènement familial grave ou maladie sur justificatif et sauf désinscription au plus tard 20 jours avant le départ. Dans tous les autres cas le séjour est dû en totalité.	
ESPACE JEUNES SÉJOUR	
Taux d'effort	3,41%
Tarif plancher pour les Mesquerais (par jour)	19,00 €
Tarif plafond pour les Mesquerais (par jour)	42,00 €
Tarif hors commune = tarif pour les mesquerais majoré de 50 %	
MODALITÉS	
Le TE est appliqué aux familles justifiant d'une affiliation à l'une des Caisses d'Allocations Familiales (CAF de Loire Atlantique, MSA, CAFM)	
Les parents travaillant sur la commune bénéficient des tarifs au TE sur justificatif de leur employeur	

Aucune réduction ne peut être appliquée sur les séjours hors activités autofinancements	
En cas d'annulation avant le séjour, 30% du séjour sera facturé sauf évènement familial grave ou maladie sur justificatif et sauf désinscription au plus tard 20 jours avant le départ. Dans tous les autres cas le séjour est dû en totalité.	
PAUSE MÉRIDIANNE : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	
Taux d'effort	0,35%
Tarif plancher (par encadrement)	0,10 €
Tarif plafond (par encadrement)	0,40 €
Repas enfant (prix du repas)	2,60 €
Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou)	7,00 €
Tarif repas enfant majoré de 50% pour les enfants non inscrits	
Tarif repas enfant pour les enfants inscrits mais absents = Prix du repas + encadrement	
PAUSE MÉRIDIANNE : MERCREDI REPAS UNIQUEMENT 12h / 13h15	
Tarif repas enfant majoré de 50% pour les repas du mercredi midi	
Tarif repas enfant majoré de 100% pour les enfants non inscrits	
Tarif repas enfant majoré de 50% pour les enfants inscrits mais absents	
TEMPS D'ACTIVITES PÉRISCOLAIRE (TAP)	
TAP (séance d'1h30)	1 €
MODALITÉS	
Enfant non inscrit et présent - tarif du TAP +50%	
Enfant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais	1 €
ESPACE JEUNES	
Cotisation annuelle pour les Mesquérails	15,00 €
Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquérails	30,00 €
Goûter	0,70 €
Repas	3,45 €
Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées :	
0 € à 4 € par demi- journée	1,00 €
> = 4 € et < 6 € par demi- journée	2,00 €
> = 6 € et < 8 € par demi- journée	3,00 €
> = 8 € et < 10€ par demi- journée	4,00 €
> 10 € par demi- journée	5,00 €
MODALITÉS	
Les participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les programmes:	
0 € à 4 €	
> = 4 € et < 6 €	
> = 6 € et < 8 €	
> = 8 € et < 10€	
> 10 €	
Certaines activités sont à 0 € telles que les séances du club de protection de la nature, les séances d'autofinancement, les Aprem' Potes... Les activités ayant un lien avec la citoyenneté, l'engagement du jeune pour lui-même et sa commune. La cotisation reste dûe.	
Enfant hors commune : Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées majorée	



VILLE DE MESQUER-QUIMIAC

**Voteés par délibération du Conseil Municipal,
le 28 septembre 2020**